

MOTION

La Chambre des Députés,

prenant en considération l'arrêt de la Cour administrative du  
26 janvier 2021 (n°43866 du rôle)

invite le Gouvernement

à faire dans les meilleurs délais une analyse juridique pour  
étudier les conséquences de l'arrêt, ainsi que des modalités de  
son application.



Pim Kraff